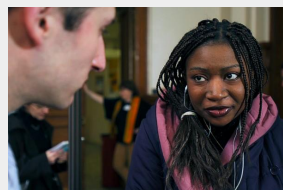


Tout savoir sur la validation des acquis de l'expérience

Qu'est-ce que la VAE?

La VAE (décret du 24 avril 2002) est une voie d'obtention **d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat** sur la base d'une expérience, d'une durée minimum d'un an, qui vous a permis d'acquérir des compétences à partir de situations de travail, à un certain niveau d'autonomie ou de responsabilité, dans un secteur professionnel donné (management, gestion, ressources humaines, informatique, industrie etc.). Ces **compétences** peuvent recouvrir en totalité ou en partie le référentiel d'une certification professionnelle (titre, licence, master, doctorat, titre d'ingénieur) ou d'un diplôme d'établissement.

Un candidat à la **VAE** ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile et pour le même diplôme, titre ou certificat. Pour des diplômes, titres ou certificats différents, il ne peut déposer plus de trois demandes au cours de la même année civile.



La **VAE** peut s'inscrire dans un **cadre collectif**. Il s'agit de favoriser des parcours qui ont un intérêt collectif pour une entreprise, une branche ou une profession (faciliter la qualification des salariés, encourager la mobilité, permettre la reconversion). La démarche est individuelle, même si l'outil construit est collectif.

Le dispositif VAP 85 permet d'accéder à une **formation du Cnam** sans avoir le diplôme requis à l'entrée (décret du 23 août 1985)

Qui est concerné par la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant une activité salariale, non salariale ou bénévole exercée de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins trois ans en rapport avec le diplôme visé.

La VAE au service des entreprises et des salariés

La VAE peut constituer un levier de qualification pour une entreprise, une branche ou une profession (favoriser le développement des compétences pour des salariés, encourager la mobilité professionnelle, permettre la reconversion).

[En savoir plus](#)



VAE individuelle

le cnam
forme les talents depuis 1794

Avec la VAE et le cnam,
j'ai transformé mon
expérience en **diplôme** !

cnam.fr

↓ Télécharger le dépliant[pdf]

+ Les étapes clés pour déposer une VAE

Textes et sites officiels:

- Loi de modernisation sociale
- Code de l'éducation
- Légifrance
- Portail national VAE

Parcours en VAE

TÉMOIGNAGE

Obtenir une licence professionnelle par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

NICOLAS MISDARIIS

Docteur par la validation des acquis de l'expérience

COMMENT

Obtenir un doctorat par la VAE

<http://vae.cnam.fr/tout-savoir-sur-la-validation-des-acquis-de-l-experience-199086.kjsp?RH=vaefonct>